



Le public accueilli

- Nombre de licenciés :
- Nombre de participants ayant une prescription ou recommandation médicale (affection de longue durée) :
- Nombre de personnes qui participent à d'autres activités du club :
- Nombre de séances SMS/ semaine :

Partenariat avec des structures et réseaux de santé (indiquer les coordonnées et la nature du partenariat)

Signature du Président du club

Signature du Président du CODERS et  
ou CORERS



## CRITÈRES À FAIRE VALIDER PAR UN REPRESENTANT DU CODERS OU CORERS (SI PAS DE CODERS)

Pour plus d'informations, se rapprocher de votre conseiller technique de secteur.

### I. LICENCIES

- Tous les pratiquants ont une licence FFRS ou une carte découverte FFRS
- La SMS visent à accueillir des personnes souffrant de pathologie ⇒ **critère obligatoire label 2**
- La SMS visent à accueillir des personnes avançant en âge
- Les licenciés sont invités à participer aux autres activités du club et aux temps forts de la vie du club

### II. ANIMATEURS

- La section est encadrée par plusieurs animateurs diplômés SMS ⇒ **critère obligatoire label 2**
- Tous les animateurs ont un diplôme fédéral FFRS
- Les animateurs participent aux formations continues SMS (quand elles sont proposées)
- Le club respecte le taux minimal d'encadrement soit 1 animateur SMS diplômé pour 10 pratiquants

### III. ENVIRONNEMENT/RELATIONS EXTERIEURES

- Le club communique sur sa section avec les éléments de communication fournis (supports, logo, site internet...)
  - Le club propose une séance d'essais gratuite
  - Le club a noué des partenariats avec d'autres structures (santé, associatives...)
- ⇒ **critère obligatoire label 2**

Le Président du CODERS ..... atteste de l'exactitude des renseignements fournis.

Signature